



**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT P1-Z-3001-97-22
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Z-3001
VISANT À PERMETTRE L'USAGE « HABITATION UNIFAMILIALE » DE STRUCTURE
ISOLÉE DANS LA ZONE H-139, DANS LE SECTEUR DE LA RUE PELLETIER**

ATTENDU QU'aux fins de la résolution numéro, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller/madame la conseillère nom lors de la séance ordinaire du conseil tenue le date et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule et l'annexe font partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

L'annexe « C » du règlement Z-3001 est modifiée par l'ajout de contenu à la grille des usages et des normes de la zone H-139, de façon à permettre l'usage « Habitation unifamiliale (H1) » de structure isolée, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 3

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce .

Le maire,

Le greffier,

Éric Allard

George Dolhan, notaire

Avis de motion :	<input type="text"/>
Dépôt du projet de règlement :	<input type="text"/>
Adoption du premier projet :	<input type="text"/>
Tenue de l'assemblée publique :	<input type="text"/>
Adoption du second projet :	<input type="text"/>
Adoption du règlement :	<input type="text"/>
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur :	<input type="text"/>

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES						
1 CLASSES D'USAGES PERMISES						
2 HABITATION H						
3	Unifamiliale	H1	•	•	•	
4	Bi et trifamiliale	H2				
5	Multifamiliale	H3				
6	Logement à l'étage					
7 COMMERCE C						
8	Voisinage	C1				
9	Artériel	C2				
10	Semi-industriel	C3				
11	Spécial	C4				
12 INDUSTRIE I						
13	Légère	I1				
14	Lourde	I2				
15 COMMUNAUTAIRE P						
16	Institution	P1				
17	Conservation	P2				
18	Parc et espace vert	P3				
19 UTILITÉ PUBLIQUE U						
20	Utilité publique	U1				
21 AGRICULTURE A						
22	Agriculture	A1				
23 USAGES SPÉCIFIQUES PERMIS						
24 USAGES SPÉCIFIQUES EXCLUS						
25 NORMES PRESCRITES						
26 STRUCTURES						
27	Isolée		•			
28	Jumelée			•		
29	Contiguë				•	
30 MARGES (MÈTRES)						
31	Avant	Min.	6,1	6	6	
32	Avant	Max.				
33	Latérale	Min.	1,2	0	0	
34	Latérales totales	Min.	4,3	1,5	1,5	
35	Arrière	Min.	6	6	6	
36 BÂTIMENTS						
37	Hauteur (étage)	Min.	1	1	1	
38	Hauteur (étage)	Max.	2	2	2	
39	Hauteur (m)	Max.	9,1	9,1	9,1	
40	Superficie d'implantation (m²)	Min.	70	60	60	
41	Largeur (m)	Min.	7,3	6	6	
42 RAPPORTS						
43	Logement/bâtiment	Max.	1	1	1	
44	Espace plancher/terrain (C.O.S)	Max.	0,7	1	1	
45	Espace bâti/terrain (C.E.S)	Max.	0,35	0,5	0,5	
46 LOTISSEMENT (MÈTRES)						
47	Superficie	Min.	418	175	150	
48	Profondeur	Min.	23	27	27	
49	Largeur de façade	Min.	15,2	10	6	
50 DISPOSITIONS SPÉCIALES						
51	PIIA					
52	PAE					
53 PLAINE INONDABLE						
54 ZONE PRIORITAIRE D'AMÉNAGEMENT						
55	AUTRES		(1)(2)	(1)(2)	(1)(2)	
AMENDEMENTS						
	No. Règlement	Date	Approbation	No. Règlement	Date	Approbation
	Z-3001-6-1-16	2016.06.29	J. Boulanger			
	Z-3001-47-18	2018.10.01	J. Boulanger			

Châteauguay


ZONE H-139
Feuillet 38.2

Notes

(1)

Le seuil de densité visé pour les terrains vacants est fixé à 30 logement à l'hectare pour l'ensemble de la zone

(2)

L'article 10.2.1 ne s'applique pas